

Requête de lettres patentes de fusion

Ce formulaire s'adresse à toute personne morale constituée en vertu des dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies qui désire obtenir des lettres patentes de fusion. Veuillez lire les renseignements à la page 8 avant de remplir ce formulaire.

1 Requête

Les personnes morales (Inscrivez les noms actuels.)

Nom de la personne morale A

Nom de la personne morale B

exposent les faits suivants au soutien de la présente requête que :

1.1 La personne morale A a été constituée le [] sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.

1.2 La personne morale B a été constituée le [] sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.

1.3 Le [], un acte d'accord prévoyant la fusion des personnes morales requérantes, dont copie est produite au soutien de la présente requête, a été dûment préparé par les personnes morales requérantes.

1.4 Cet acte d'accord a été soumis aux membres de la **personne morale A** réunis en assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin et tenue le []. Cet acte d'accord a été dûment adopté par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à cette assemblée.

1.5 Cet acte d'accord a été soumis aux membres de la **personne morale B** réunis en assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin et tenue le []. Cet acte d'accord a été dûment adopté par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à cette assemblée.

1.6 Le nom projeté pour la personne morale issue de la fusion est conforme aux exigences de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies.

1.7 Les lettres patentes ne sont pas demandées dans un but illégal, mais de bonne foi et dans l'intérêt des personnes morales requérantes.

C'est pourquoi les personnes morales requérantes demandent au Registraire des entreprises de leur accorder des lettres patentes confirmant l'acte d'accord opérant leur fusion.

Signé à _____

Localité

le _____

Date

Nom de la personne morale A

Nom de la personne morale B

Signature du président

Signature du président

Signature du secrétaire

Signature du secrétaire



H241 ZZ 72505249

2 Acte d'accord

Entre _____, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III
Nom de la personne morale A

de la Loi sur les compagnies le [| | | | | | | | | |], agissant et représentée aux fins des présentes par son président et son secrétaire,
 qui déclarent y être dûment autorisés,

et _____, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III
Nom de la personne morale B

de la Loi sur les compagnies le [| | | | | | | | | |], agissant et représentée aux fins des présentes par son président et son secrétaire,
 qui déclarent y être dûment autorisés.

Attendu que les personnes morales susmentionnées sont toutes deux constituées en vertu des dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies;

Attendu que ces personnes morales ont fait connaître l'une à l'autre leurs actifs et passifs respectifs;

Attendu que ces personnes morales ont convenu de fusionner selon les termes et conditions ci-après établis et qu'il est opportun que la fusion de ces deux personnes morales ait lieu, sous l'autorité de l'article 18 de la Loi sur les compagnies;

Le présent acte d'accord établit ce qui suit :

Les personnes morales

_____ et _____
Nom de la personne morale A Nom de la personne morale B

conviennent de fusionner en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, selon les termes et conditions ci-après mentionnés.

2.1 Nom

Le nom de la personne morale résultant de la fusion (ci-après désignée « la nouvelle personne morale ») sera le suivant :

Nom de la nouvelle personne morale

Version dans une autre langue que le français, s'il y a lieu

2.2 Siège

Inscrivez le lieu au Québec où sera établi le siège de la nouvelle personne morale.

Code postal

_____ [| | | | |]

2.3 Immeubles

Inscrivez l'une ou l'autre de ces informations.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est _____ \$.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à _____ \$.



2 Acte d'accord (suite)

2.4 Administrateurs – Inscrivez le nom de famille, le prénom et l'adresse complète des administrateurs de la nouvelle personne morale. Un minimum de trois administrateurs est requis.

Le conseil d'administration de la nouvelle personne morale sera composé de ____ membres. Ce nombre pourra être modifié par règlement, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Les premiers administrateurs de la nouvelle personne morale sont les suivants :

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Nom de famille et prénom	Profession ou occupation
_____	_____

Adresse	Code postal
_____	_____

Ces administrateurs seront en fonction à compter de la date de la fusion jusqu'à la première assemblée des membres de la nouvelle personne morale ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, indiquez la section correspondante et numérotez les pages, s'il y a lieu.



2 Acte d'accord (suite)

2.7 Règlements

Les règlements de la nouvelle personne morale seront les suivants (Cochez la case appropriée.) :

les règlements de la requérante _____
Nom de la personne morale

les règlements établis comme dispositions complémentaires au présent acte d'accord

Ces règlements seront en vigueur à compter de la date de la fusion et pourront être modifiés par la suite conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

2.8 Membres

À compter de la date de la fusion, les membres de _____ et les membres
Nom de la personne morale A

de _____ seront automatiquement des membres de la nouvelle personne morale.
Nom de la personne morale B

Les cotisations versées par leurs membres respectifs aux personnes morales qui fusionnent seront créditées au compte de ceux-ci à titre de cotisations payables à la nouvelle personne morale. Cette dernière pourra aussi exiger d'eux la différence entre les cotisations déjà payées aux personnes morales qui fusionnent et celles qu'ils doivent lui verser, s'il y a lieu.

2.9 Date de la fusion

La date d'entrée en vigueur de la fusion sera la date de délivrance des lettres patentes de fusion.

2.10 Droits et obligations

À compter de la date de la fusion, la nouvelle personne morale possédera tous les biens, droits, privilèges et franchises, et sera sujette à tous les contrats, responsabilités, incapacités et devoirs de chacune des personnes morales fusionnées.

Les droits des créanciers sur les biens des personnes morales fusionnées, de même que les charges sur ces biens, ne seront pas affectés par la fusion. Les dettes et obligations de ces personnes morales seront à la charge de la nouvelle personne morale et pourront être recouvrées de cette dernière ou rendues exécutoires contre elle comme si elle avait elle-même encouru ou contracté ces dettes et obligations.

2.11 Requête

Le président et le secrétaire de chacune des personnes morales susmentionnées sont autorisés à signer une requête conjointe pour demander au Registraire des entreprises des lettres patentes confirmant le présent acte d'accord.

En foi de quoi, le présent acte d'accord a été dûment préparé par les parties.

Signé à _____ le _____
Localité Date

Nom de la personne morale A

Nom de la personne morale B

Signature du président

Signature du président

Signature du secrétaire

Signature du secrétaire



Certificat

Nous soussignés, secrétaires des personnes morales

_____ et _____ ,
 Nom de la personne morale A Nom de la personne morale B

certifions que le présent acte d'accord a été approuvé par le vote unanime (ou d'au moins les deux tiers) des membres présents de chacune des personnes morales lors d'assemblées générales extraordinaires des membres convoquées à cette fin et tenues dans chaque personne morale le [] (dans le cas de la personne morale A) et le [] (dans le cas de la personne morale B).

Signé à _____ le _____
 Localité Date

SCEAU

 Secrétaire de la personne morale A

SCEAU

 Secrétaire de la personne morale B



Renseignements concernant la requête de lettres patentes de fusion

Ce formulaire doit être imprimé ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, joignez une ou plusieurs feuilles supplémentaires au formulaire. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom constitutif de la personne morale, son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) [s'il y a lieu], le titre du formulaire ainsi que le numéro de la partie du formulaire relative aux renseignements que vous fournissez.

Les lettres patentes de fusion sont demandées lorsque des personnes morales constituées en vertu des dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies se proposent de fusionner pour ne former qu'une seule personne morale. Pour plus d'information sur les dispositions légales concernant la présente demande, référez-vous au texte de la Loi sur les compagnies.

Des dispositions concernant les pouvoirs d'emprunt, l'élection et la destitution des administrateurs, l'acquisition d'actions et la dévolution des biens lors de la dissolution peuvent être insérées à la section « Autres dispositions » pour régir la nouvelle personne morale.

Consultez la section « Autres dispositions » du guide *Comment constituer une personne morale sans but lucratif* (RE-303.G) pour vous aider à rédiger ce type de clauses. Ce guide est disponible sur notre site Internet.

Si la personne morale opte pour un nouveau nom, la demande doit obligatoirement être accompagnée d'un **rapport de recherche de nom** utilisés et déclarés au registre des entreprises et, s'il y a lieu, de la confirmation de réservation de nom.

Le Registraire des entreprises déposera les lettres patentes de fusion au registre des entreprises et vous en fera parvenir une copie.

Conditions relatives au nom

Le Registraire des entreprises exerce un contrôle sur certains aspects du nom proposé. Ainsi, ce nom ne doit pas, entre autres, contrevenir aux dispositions de la Charte de la langue française ou être identique à un nom utilisé par une autre personne, une autre société ou un autre groupement au Québec, en fonction, notamment, des critères déterminés par règlement.

La personne morale sans but lucratif a toujours le devoir de s'assurer que le nom proposé est conforme aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies et de ses règlements ainsi qu'au Règlement sur la langue du commerce et des affaires. Le contrôle exercé par le Registraire des entreprises ne réduit pas la responsabilité de la personne morale à cet égard.

S'il est établi sur plainte d'un intéressé que le nom peut être confondu avec un autre nom ou enfreint autrement la loi ou les règlements, l'utilisateur peut être contraint de le remplacer.

Envoi de votre formulaire

La requête de lettres patentes de fusion et les autres documents requis par la Loi sur les compagnies doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

Tarifs et modalités de paiement

Consultez la liste des tarifs et des modalités de paiement.

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet au www.registreentreprises.gouv.qc.ca.

De plus, vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la personne morale en fournissant son NEQ.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Dans le cas où nous aurions besoin d'information supplémentaire au sujet de votre demande, veuillez nous fournir vos coordonnées.

Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement pour cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre des entreprises.

_____	_____	_____	_____	_____
Nom de famille et prénom	Ind. rég.	Téléphone	Poste	Courriel
_____				_____
Adresse de correspondance				Code postal

Si vous demandez un service de traitement prioritaire, cochez la case ci-dessous et inscrivez « Traitement prioritaire » sur l'enveloppe.

Service de traitement prioritaire*

* Des frais additionnels sont exigés. Pour connaître les frais relatifs à un service de traitement prioritaire, consultez la grille *Tarifs et modalités de paiement* (RE-101), accessible sur le site Internet du Registraire des entreprises.



H248 ZZ 72505256

Déclaration sous serment

Déclaration d'un signataire de la requête :

Je, _____ ,
Prénom et nom de famille du signataire

_____ ,
Profession ou occupation

domicilié au _____ ,
Adresse

déclare solennellement que

- a) je suis le _____ de _____ ,
Titre ou fonction Nom de la personne morale
 l'une des personnes morales requérantes;
- b) les faits énoncés dans la requête sont vrais et que les documents requis au soutien de la requête sont joints;
- c) les signatures apposées au bas de la requête sont celles des administrateurs autorisés de chacune des personnes morales requérantes.

Et j'ai signé _____
Signature de l'administrateur

Affirmation solennelle

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat, notaire ou juge, il y a lieu d'inscrire le nom du district judiciaire pour lequel elle a été nommée ou son matricule de commissaire à l'assermentation. **L'affirmation solennelle doit être signée à une date identique ou postérieure à celle de la demande.**

Un signataire de la demande ne peut agir comme commissaire à l'assermentation.

Affirmé solennellement devant moi à _____ le _____ .
Localité Date

Nom de famille et prénom du commissaire à l'assermentation

Signature du commissaire à l'assermentation

District judiciaire _____

ou

Numéro matricule du commissaire à l'assermentation _____

ou

Qualité _____

